

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD

Procès-verbal de la séance du 20 février 2020.

L'an deux mille vingt, le vingt du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Aubin le Cloud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Patricia Meunier, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 février 2020

Étaient présents : Patricia Meunier, Jacques Grolleau, Marie-Line Lusseau, Francis Roy, Serge Jardin, Laurence Parent, Philippe Chapot, Laurence Diguët, Sandrine Largeau, Stéphane Bourdeau, Christine Retrain, Fridoline Reaud, Patricia Schaaf.

Absents : Alain Pied, Christophe Pillet.

Absents excusés : Carole Cousseau, Julia Stiles, Pierre Zéroual, Hervé-Loïc Boucher.

Procurations : Hervé-Loïc Boucher donne pouvoir à Fridoline Reaud, Julia Stiles donne pouvoir à Sandrine Largeau, Pierre Zéroual donne pouvoir à Serge Jardin.

Secrétaire de séance : Serge Jardin

Lecture du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019 par le premier adjoint Jacques GROLLEAU. Ce procès-verbal est voté à l'unanimité.

Lecture du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019 par le premier adjoint Jacques GROLLEAU. Ce procès-verbal est voté à l'unanimité moins une abstention.

Approbation du Compte de gestion et vote du Compte Administratif 2019 ; Affectation du résultat du budget annexe Transport Scolaire.

Après le vote du compte Administratif 2019 présenté par Serge Jardin et l'approbation du compte de gestion élaboré par le receveur municipal.

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2019 présente un déficit de **124,51 euros**.

Le résultat de la section d'investissement fin 2019 est en équilibre.

Affectation du résultat au budget primitif du Transport Scolaire :

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 002 déficit à la section de fonctionnement reporté de **112,28 €** ;
- 001 excédent d'investissement reporté de **35 405,87 €**.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

Approbation du Compte de gestion et vote du Compte Administratif 2019 ; Affectation du résultat du budget annexe Chaufferie Bois.

Après le vote du compte Administratif 2019 présenté par Serge Jardin et l'approbation du compte de gestion élaboré par le receveur municipal.

Le résultat de la section de fonctionnement présente un excédent de **17 061,94 euros**.

Le résultat de la section d'investissement présente un excédent de **21 179,04 euros**.

Affectation du résultat au budget primitif de la régie communale de production et de distribution de chaleur de Saint Aubin le Cloud :

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 002 excédent à la section de fonctionnement reporté de **56 574,83 €** ;
- 001 excédent d'investissement reporté de **18 465,71€**.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

Approbation du Compte de gestion et vote du Compte Administratif 2019 ; Affectation du résultat du budget annexe Lotissement Poupotière 2.

Après le vote du compte Administratif 2019 présenté par Serge Jardin et l'approbation du compte de gestion élaboré par le receveur municipal.

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2019 est en équilibre.

Le résultat de la section d'investissement fin 2019 est en équilibre.

Affectation du résultat au budget primitif du Lotissement Poupotière 2 :

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 002 déficit de fonctionnement reporté de **57 268,95 €**.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

Approbation du Compte de gestion et vote du Compte Administratif 2019 ; Affectation du résultat du budget annexe Lotissement Poupotière 3.

Après le vote du compte Administratif 2019 présenté par Serge Jardin et l'approbation du compte de gestion élaboré par le receveur municipal.

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2019 présente un excédent de **10 345,99 euros**.

Le résultat de la section d'investissement présente un excédent fin 2019 de **16 938,17 euros**.

Affectation du résultat au budget primitif du Lotissement Poupotière 3 :

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 002 déficit à la section de fonctionnement reporté de **86 741,33 €** ;
- 001 excédent d'investissement reporté de **108 847,61 €**.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

Approbation du Compte de gestion et vote du Compte Administratif 2019 ; Affectation du résultat du budget annexe Lotissement Les Cracottes.

Après le vote du compte Administratif 2019 présenté par Serge Jardin et l'approbation du compte de gestion élaboré par le receveur municipal.

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2019 est en équilibre.

Le résultat de la section d'investissement fin 2019 présente un déficit de **1560 euros**.

Affectation du résultat au budget primitif du Lotissement Les Cracottes :

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 002 déficit à la section de fonctionnement reporté de **3 320,00 €** ;
- 001 déficit d'investissement reporté de **1 560,00 €**.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

Approbation du Compte de gestion et vote du Compte Administratif 2019 ; Affectation du résultat du budget Commune.

Après le vote du compte Administratif 2019 présenté par Serge Jardin et l'approbation du compte de gestion élaboré par le receveur municipal.

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2019 présente un excédent de **221 514,81 euros**.

Le résultat de la section d'investissement présente un excédent fin 2019 de **304 740,38 euros**.

Affectation du résultat au budget primitif de la commune :

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 002 excédent à la section de fonctionnement reporté de **362 509,03 €** ;
- 1068 excédent de fonctionnement capitalisé de **143 572,53 €** à la section d'investissement ;

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

Modification du règlement de la régie de chaleur.

Lors de la réunion du 19 décembre 2019, une délibération a été prise actant le passage du budget annexe de la chaufferie bois en régie à simple autonomie financière, et adoptant les statuts de la régie et le règlement de service. Après une réunion du Conseil d'Exploitation et des échanges avec l'interlocuteur de la régie, il est proposé de modifier quelques points mineurs du règlement :

- conditions de température de l'eau en fonction de la température extérieure,
- périodes de fourniture,
- vérification des compteurs et calcul de la consommation en cas de panne d'un compteur,
- facturation,
- conditions de paiement,
- définition de l'interruption de fourniture et de l'insuffisance de fourniture.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

Fonds d'amorçage 2018/2019 et 2019/2020.

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage en faveur des communes ayant mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires ;

Considérant que la commune de Saint Aubin le Cloud a délibéré pour transférer la compétence scolaire à la communauté de Communes « Parthenay Gâtine » ;

Il est proposé au Conseil Municipal de reverser le fonds d'amorçage à la Communauté de Communes « Parthenay-Gâtine ». Le montant du fonds d'amorçage 2018/2019 s'élève à 4 883,33 € et une partie du fonds d'amorçage 2019/2020 qui s'élève à 2 450,00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le reversement du fonds d'amorçage pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à la communauté de communes « Parthenay Gâtine » à Parthenay.

Madame le Maire est autorisé à signer les documents relatifs à ce dossier.

Renouvellement du dispositif « Argent de Poche ».

Madame le Maire expose le « dispositif argent de poche » mis en place en 2017 et reconduit en 2018 et 2019.

Pour rappel, ce dispositif mis en place en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Gâtine permet aux jeunes mineurs âgés de 16 à 18 ans et habitant la commune de Saint Aubin le Cloud, de travailler en demi-journée de 3heures, dont 30 minutes de pause, au sein des services communaux de la Commune.

Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés.

Chaque demi-journée est rémunérée 15 euros, sans charge pour la commune.

Les périodes d'emploi auront lieu pendant chaque période de vacances et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Des propositions, lors de la discussion sur le domaine d'intervention avec plus de lisibilité sur les activités proposées – quelques sujets ont été abordés surtout sur la valorisation des emplois.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal reconduit ce dispositif pour 80 demi-journées sur la durée de la convention, mandate le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dispositif et inscrit les crédits nécessaires au budget 2019 pour la somme de 1200 €.

Tarif pêche plan d'eau communal 2020

Pas de changement par rapport à l'année passée : les tarifs pour 2020 seront :

- Carte annuelle à 55€
- Carte journalière à 5€

L'ouverture aura lieu le 29 février 2020.

Dépenses d'investissement avant budget.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020, et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019 (déduction du Chapitre16).

Rénovation de l'éclairage du stade	Opération 0340 article 2153	34 295,52 €
Pose de caveaux	Opération 0348 article 2113	11 965,72 €
Remplacement de radiateurs		1 334,62 €
TOTAL		47 595,86 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces dépenses avant budget 2020 et mandate le Maire pour l'exécution de ces actes et l'inscription de ces sommes au budget primitif 2020.

Renouvellement contrat entretien des espaces verts à l'ADAPEI.

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'entretien des espaces verts est fait par l'ESAT du Tallud.

Il est proposé un devis pour un montant de 19 096,19 € TTC, soit la même somme que l'an passé.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de cet établissement et mandate le Maire pour signer tous documents afférents à ce contrat.

Chauffage dans les locations.

Depuis 2014, les tarifs de charges de chauffage pour la Maison des Assistantes Maternelles sont de 125 € par mois sur 10 mensualités.

Après de nombreuses années sans augmentation, il est proposé d'appliquer à partir de 2020 le tarif suivant : 135 € mensuels sur 10 mois, avec augmentation de 2% chaque année suivante.

Depuis 2016, les tarifs de charges de chauffage suivants pour les locataires :

- logements 2 rue du bois haut et bas : 60 euros par mois par logement sur 10 mensualités,
- logement 34 rue de l'Hôtel de Ville : 82 euros par mois sur 10 mensualités.

Après plusieurs années sans augmentation, il est proposé d'appliquer à partir de 2020 les tarifs suivants :

- logements 2 rue du bois haut et bas : 65 euros par mois par logement sur 10 mensualités, avec augmentation de 2% chaque année suivante,
- logement 34 rue de l'Hôtel de Ville : 85 euros par mois sur 10 mensualités, avec augmentation de 2% chaque année suivante.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les tarifs proposés et autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Acceptation d'un versement suite à accord amiable après sinistre

Lors d'une livraison sur Saint Aubin le Cloud, un véhicule a endommagé un trottoir et une bordure sur la place centrale. Après accord amiable, l'entreprise a convenu d'effectuer une réparation du préjudice pour un montant de 420 €. Il est décidé d'accepter ce dédommagement et de le porter au compte 7788.

Nomination au poste de Rédacteur territorial

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'un poste de rédacteur a été ouvert par délibération au 1er janvier 2003 et l'informe qu'il est toujours vacant à ce jour.

Mme DRAPEAU Christine ayant passé avec succès le concours de rédacteur territorial, compte tenu de la qualité du travail accompli et devant le développement des domaines d'intervention correspondants en fait au profil du poste de rédacteur territorial, madame le Maire propose de nommer celle-ci au poste de rédacteur après le délai légal de publicité soit au 1^{er} mai 2020.

Après délibération et à la majorité (1 abstention), le Conseil Municipal valide cette proposition.

Le Conseil municipal autorise le Maire :

- A effectuer une déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres
- A nommer l'agent dans ses fonctions, par voie de nomination d'un agent en poste sur un emploi d'adjoint administratif principal, après réussite au concours de rédacteur territorial et inscription sur liste d'aptitude
- A signer tout document se rapportant à cette affaire.

Clôture de séance